

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

15 juin 2022

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi quinzième jour du mois de juin deux mille vingt-deux (15-06-2022) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

#### Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

#### Adoption de l'ordre du jour

Re 22-05-119

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2022;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Présentation et adoption des états financiers 2021 de la MRC de Mékinac;
6. Présentation et adoption des états financiers 2021 des Territoires non organisés;
7. Correspondance;
8. Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à un contrat d'assurance collective;
9. Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager du bâtiment administratif;
10. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
11. Fonds Région Ruralité (FRR) :

- a) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :
  - i. Adoption des recommandations du comité technique;
- b) Volet 4 – Soutien à la vitalisation :
  - i. Adoption des recommandations du comité de vitalisation;
- 12. Autorisation de signer une convention d'aide financière avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- 13. Nomination au poste d'agent à l'accueil et l'intégration aux nouveaux arrivants;
- 14. Autorisation de déposer un projet dans le cadre de l'appel de propositions visant la lutte au gaspillage alimentaire de Recyc-Québec;
- 15. Autorisation pour réviser le budget du projet d'étude de faisabilité pour le développement d'un projet agricole et/ou agroalimentaire;
- 16. Autorisation de signer une convention d'aide financière avec le ministère des Transports;
- 17. Appui au projet du Centre des sciences du Cégep de Trois-Rivières;
- 18. Autorisation d'entretien du cours d'eau Adam dans la Ville de Saint-Tite;
- 19. Avis de conformité de règlements d'urbanisme;
- 20. Mandat à Progestech inc. afin de préparer des demandes d'autorisation pour l'exploitation de deux sablières;
- 21. Varia :
  - a) Participation au tournoi de golf du 50<sup>e</sup> anniversaire du Club de golf le Saint-Rémi;
  - b) Avis de motion du Règlement 2022-184 sur l'occupation du domaine public municipal;
  - c) Mandat à Bassin versant du Saint-Maurice pour la réalisation de plans de développement des lacs Crow et Ottawa;
- 22. Questions de l'assemblée;
- 23. Levée de l'assemblée.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 18 mai 2022 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 22-05-120

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2022.

### **4. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

#### **1<sup>re</sup> liste**

#### **M.R.C. DE MÉKINAC**

**Rémunération des employés (es) (4 semaines)**

126 201.38

---

**Déplacement des employés (es)**3 169.93

---

**Fournisseurs de biens et services**

Hydro-Québec	1 065.33
Telus Mobilité	206.29
Telus Québec	207.10
Télécommunications Xittel inc.	553.88
Service de paie Desjardins	139.79
Retraite Québec Secteur public - Carra	99.16
Syndicat des employés	1 650.64
Ergothérapie Inspire	5 040.00
Microgest Informatique	176.20
Camp Val Notre-Dame - billets souper homard	1 200.00
Distribut'eau Plus	65.00
Rose Pétale	287.44
Direction de la gestion du fonds de l'information foncière	345.00
Spectralité Signo Plus	839.32
Le Mercier - cartables	651.91
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Mauricie	50.00
Desjardins - Assurance collective	13 055.91
Daniel Durocher Inc.	136.35
Servitech	6 738.82
Les Entreprises de distribution Denis Samson Inc.	248.00
Fondation québécoise du cancer	250.00
Fournitures de bureau Denis	226.48
Gilles Gauthier	125.00
CCG - Plan d'adaptation et cartographie des talus	26 041.84
RREMQ	16 844.26
Boulangerie Germain	11.90
Corporation Transport adapté Mékinac	102 707.00
Chez Jacob	298.48
Petite caisse	580.00
Energycycle	43 395.36
Rouleau Desaulniers, services d'ingénierie en structure	747.34
Savonnerie B-L Enr	81.64
Solidcad	592.12
GSC Communication	86.23
Ville de Saint-Tite - Balayage stationnement	344.93
Leucan-Défi Tête rasée	625.00
D.H. Électronique inc.	1 178.49
Construction Richard Champagne	41 152.03

Total fournisseurs : 268 044.24

## **Fonds région ruralité volet 2**

Camping Mis-Mek Communautaire	17 135.00
Charcuterie Lignée RR2 Inc.	10 000.00
9190-8582 Qc Inc. - Teintures et Calfeutrants St-Tite	3 750.00
Patrick Duchesne	1 600.00
Total FRR2 :	<u>32 485.00</u>

## **FLI/FLS**

Acceo FLI	106.56
Acceo FLS	93.88
Acceo FLI-COVID	86.54
Alimentation BG Inc. FLI	85 000.00
Alimentation BG Inc. FLS	35 000.00
Alimentation BG Inc. FLI-Relève	35 000.00
Charcuterie Lignée RR2 Inc. FLI	37 500.00
Charcuterie Lignée RR2 Inc. FLS	37 500.00
Le Relais de la Station - FLI Covid	13 440.00
Biothec Foresterie - FLI Covid	65 000.00
Total FLI/FLS :	<u>308 726.98</u>

## **Service de développement économique**

Rum & Code	1 011.78
Total SDE:	1 011.78

## **Activité de loisir/culture**

Résidence Le Béli - Aide financière Culture Mékinac	225.00
Jean-François Bellemare Sono JFB	3 000.00
Souvenir et histoire Mékinac - Aide financière	688.00
Corporation transport adapté Mékinac	335.73
Total Loisir/Culture :	<u>4 248.73</u>

## **Comité jeunesse**

Boulangerie Germain	1 481.45
Total Comité jeunesse:	1 481.45

### **Communauté entrepreneuriale**

Bourses entrepreneuriales	250.00
Oze publicité	479.74
Chambre de commerce	325.00
Brasserie 500	386.32
Chambre de commerce de Mékinac	143.72
Alco-Chou	240.00
Total Communauté entrepreneuriale :	<u>1 824.78</u>

### **Promotion Touristique**

ADN Communication	99.07
Tourisme Mauricie	6 919.48
Office de tourisme, foires et congrès	105.39
Festival Western	4 024.13
Total Tourisme :	<u>11 148.07</u>

### **Projet RSE**

CPE Les Soleils de Mékinac	1 500.00
Total Projet RSE :	<u>1 500.00</u>

### **Programme de rénovation de l'habitat**

Programme RénoRégion-Notre-Dame-de-Montauban-PRR0097	11 976.90
Service d'aide à l'habitation	4 371.75
Total Rénovation de l'habitat :	<u>16 348.65</u>

### **Campagne automnale (Défi 10-52)**

Chambre de commerce de Mékinac	260.00
Total Campagne automnale :	<u>260.00</u>

### **Cour municipale**

Centre de services scolaire de l'Énergie -Vente pour taxes	466.69
Remboursement constat 350102205	150.00

Remboursement constat 805292435	30.00
Purolator	76.08
Municipalité de Lac-aux-Sables - Remb amendes + vente/taxes	9 633.04
Municipalité de Saint-Adelphe Remboursement amendes	1 509.00
Municipalité de Grandes-Piles - Remboursement amendes	390.00
Municipalité d'Hérouxville - Remboursement amendes	2 736.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban - Remb. Amendes	130.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac - Remboursement amendes	1 147.00
Municipalité de St-Séverin - Remboursement amendes	950.00
Municipalité de Sainte-Thècle - Remboursement amendes	1 546.96
Municipalité de Trois-Rives - Remboursement amendes	1 061.00
Ville de La Tuque - remb contraventions	198.00
Ville de Saint-Tite - Remboursement amendes	6 916.00

Total Cour municipale : 26 939.77

### **Baux de villégiature**

Harnois Énergies	431.94
------------------	--------

Total Baux de villégiature : 431.94

**Grand total : 803 822.70**

### **Parc industriel**

Marcel Guimond et Fils	262.58
Hydro-Québec	15.40

Total Parc industriel : 277.98

### **TNO Mékinac**

Municipalité de St-Roch-de-Mékinac - Remb taxes	2 905.16
---	----------

Total TNO : 2 905.16

## **2<sup>e</sup> liste**

### **MRC DE MÉKINAC**

**Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)** 1 158.52

**Rémunération des maires** 9 567.22

### **Fournisseurs de biens et services**

Hygiène Nancy Duval	343.75
---------------------	--------

Retraite Québec	168.38
Club de golf Tawachiche	720.00
Visa Desjardins	
Digital River - Autodesk	4 443.78
Microsoft	142.28
Roadpost	47.20
Frais déplacements-repas-hébergement	2 155.88
Pascan Aviation	720.30
Facebook	86.23
Amazon - Casques VR	2 759.34
Canva	149.99
Registre foncier	1.00
Notarius Web	212.70
Remise annuelle	(441.19)
Xerox Canada	179.10
Sambba	27 112.54
Fournitures de bureau Denis	190.79
DV Auto	86.13
Distribut'eau Plus	32.50

Total Fournisseurs de biens et services: 39 110.70

#### **Comité jeunesse**

Camp du Lac en cœur	1 955.00
---------------------	----------

Total Comité jeunesse : 1 955.00

#### **Activité de loisir/culture**

Marie-Pier Lemaire La Voisine	804.82
-------------------------------	--------

Total Loisir/Culture : 804.82

#### **Développement économique**

Boulangerie Germain - Mékin'aïe aïe aïe	741.96
Microbrasserie À la fût	338.91

Total Développement économique: 1 080.87

#### **Fonds région ruralité volet 2**

Bulbi-Serres enr.	611.25
-------------------	--------

Total FRR2 : 611.25

**RSE**

CPE Les Soleils de Mékinac	1 000.00
----------------------------	----------

Total RSE: 1 000.00

**Communauté entrepreneuriale**

Oze Publicité	44.84
---------------	-------

Total Communauté entrepreneuriale: 44.84

**Programme de rénovation de l'habitat**

Programme RénoRégion - Sainte-Thècle - PRR0121	12 000.00
--	-----------

Total Rénovation de l'habitat : 12 000.00

**Baux de villégiature**

Association du Lac Boulter	3 000.00
----------------------------	----------

Total Baux : 3 000.00

**Cour Municipale**

Gingras St-Onge huissiers	71.63
---------------------------	-------

Ministre des Finances - Vente pour taxes	8 382.32
--	----------

Nathalie Bellemare - Vente pour taxes	9 192.61
---------------------------------------	----------

SAAQ	94.17
------	-------

Ministre des Finances - Remboursement amendes	12 188.00
---	-----------

BAVAC	540.00
-------	--------

Total Cour municipale : 30 468.73

**Grand total : 100 801.95**

**TNO DE MÉKINAC**

Quote-part 2022 - 2e versement	24 798.00
--------------------------------	-----------

Total TNO : 24 798.00

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 15 juin 2022.

Nathalie Groleau  
Greffière-trésorière



Re 22-06-121

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 15 juin 2022 totalisant 904 624.65 \$ pour la MRC, 277.98 \$ pour le parc industriel régional et 27 703.16 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité –

#### **5. Présentation et adoption du rapport financier 2021 de la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit remettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un rapport financier consolidé avec l'organisme qu'elle contrôle, Énercycle;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de Énercycle a adopté ses états financiers;

CONSIDÉRANT que Madame France Pronovost, c.a., a présenté le rapport financier consolidé de la MRC.

Re 22-06-122

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires et il est résolu d'adopter le rapport financier consolidé 2021 pour la MRC de Mékinac présenté ce jour, par madame France Pronovost, c.a., auditeur, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

#### **6. Présentation et adoption du rapport financier 2021 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac**

Madame Joëlle Désaulniers, c.a., présente le rapport financier des Territoires non organisés (T.N.O.) de la MRC.

Re 22-06-123

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le rapport financier 2020 pour les T.N.O. de la MRC de Mékinac présenté ce jour, par madame France Pronovost, c.a., auditeur, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

#### **7. Correspondance**

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Le sous-ministre Frédéric Guay du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe que le Conseil des ministres a prolongé de deux ans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Le ministère entamera en 2023 les travaux de révision de cette stratégie qui sera disponible à la fin 2024;
- Le ministre François Bonnardel du ministère des Transport nous informe qu'il a approuvé notre proposition dans le cadre du Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale et qu'une aide financière correspondant à 30% du montant soumis sera versée;

- Résolution 2022-04-055 de la municipalité de Grandes-Piles concernant la collecte et le transport de matières organiques;
- Résolution CM-05-165-2022 de la MRC de Matawinie concernant les dérogations mineures en zone de contraintes-demande de modification législative;
- Lettre adressée à Marie-Louise Tardif concernant les chemins Doucet et Bêtes-Puantes par Yves Cloutier, demandant un accès à leurs résidences en tout temps;
- Résolution 2022-06-141 de la municipalité de St-Adelphe en appui au projet de frigo communautaire dans Mékinac;
- Rapport annuel de la Corporation de transport adapté de Mékinac transmis par Yakim Bélair, directeur général;
- Résolution 2022-06-97 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban concernant l'adoption des objectifs de protection et du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
- Invitation de Enercycle à la visite de leurs installations;
- Correspondance du CN demandant notre appui dans le cadre de la semaine de la sécurité ferroviaire qui aura lieu du 19 au 25 septembre 2022;

#### **Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire**

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre MRC.

Re 22-06-124

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

#### **Dépôt de la correspondance**

Re 22-06-125

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

**8. Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à un contrat d'assurance collective**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années;

Re 22-06-126

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

QUE la MRC de Mékinac adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1<sup>er</sup> juin 2022;

QUE la MRC de Mékinac paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que tous les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la MRC de Mékinac respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la MRC de Mékinac maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la MRC de Mékinac maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la MRC de Mékinac donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la MRC de Mékinac autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuares-conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la MRC de Mékinac accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuares-conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

#### **9. Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager du bâtiment administratif**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres tenu pour l'entretien ménager du bâtiment administratif de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée;

Re 22-06-127

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'offre soumise par madame Nancy Duval pour l'entretien bâtiment administratif de la MRC de Mékinac au montant de 16 500 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 et de 17 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024;

#### **10. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 13 juin 2022, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-06-128

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Les entreprises Claude Vallée inc.

FLI : 21 500 \$; FLS 43 500 \$

Baisse de taux d'intérêt de 1% si l'entreprise octroie une garantie hypothécaire de 1<sup>er</sup> rang sur l'immeuble.

9389-5902 Québec inc, (Usinage RS, usinage Raymond Sauvé)  
Subvention de 4 623 \$ FRR Volet Entreprises privées – Innovation.

Biotech Foresterie Inc.  
FLI temporaire de 65 000 \$.

### **11. Fonds Région Ruralité (FRR)**

#### **a) i) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Adoption des recommandations du comité technique**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-06-129

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

#### **Éducateur spécialisé pour le Réseau en loisirs FRR-R-22-07**

Réseau en loisirs Mékinac  
17 700 \$ : FRR-Volet 2 régional

#### **Valorisation du territoire en zone de villégiature et habillage station de lavage de bateaux FRR-L-22-08**

Municipalité de Trois-Rives  
7 190 \$ : FRR-Volet 2 local

#### **Agrandissement du CPE St-Tite FRR-R-22-09**

CPE Les Soleils de Mékinac  
50 000 \$ : FRR-Volet 2 régional

#### **Nouveau CPE à St-Adelphe FRR-R-22-10**

CPE Les Soleils de Mékinac  
50 000 \$ : FRR-Volet 2 régional

### **11. Fonds Région Ruralité (FRR)**

#### **b) i) Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Adoption des recommandations du comité de vitalisation**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds régions et ruralité, volet 4- soutien à la vitalisation (FRR, volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-06-130

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour le dossier suivant, le tout aux conditions établies au protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

Exposition sur la mécanisation du travail en forêt **FRR-V4-22-08**

Baptiste Prud'homme  
40 000 \$

Aménagement d'une aire de jeux extérieurs **FRR-V4-22-11**

École secondaire Paul Le Jeune  
72 100 \$

Agrandissement du CPE St-Tite **FRR-V4-22-10**

CPE Les Soleils de Mékinac  
100 000 \$

Nouveau CPE à St-Adelphe **FRR-V4-22-09**

CPE Les Soleils de Mékinac  
100 000 \$

**12. Autorisation de signer une convention d'aide financière avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a adopté le 21 octobre 2020 sa politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que le 16 février dernier, la MRC de Mékinac adoptait son plan d'action en matière d'accueil et d'intégration par sa résolution numéro 22-02-35;

CONSIDÉRANT que le 16 mars dernier, par sa résolution numéro 22-03-52 la MRC de Mékinac autorisait madame Maude Grenier, coordonnatrice à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants à présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;

CONSIDÉRANT que notre demande d'aide financière au MIFI a été acceptée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une convention d'aide financière avec le MIFI relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles;

Re 22-06-131

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nathalie Groleau la convention d'aide financière intervenue avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du programme d'appui aux collectivités.

### **13. Nomination au poste d'agent à l'accueil et l'intégration aux nouveaux arrivants**

CONSIDÉRANT la nouvelle entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) qui prévoit l'embauche d'une deuxième ressource;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente est rétroactive au 1<sup>er</sup> avril 2022;

CONSIDÉRANT que madame Mia Delisle est en poste depuis l'été dernier à titre d'étudiante, qu'elle a terminé son baccalauréat et qu'elle fait un excellent travail;

Re 22-06-132

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de nommer madame Mia Delisle au poste d'agent à l'accueil et l'intégration aux nouveaux arrivants, et de l'intégrer à la convention collective à la 4<sup>e</sup> catégorie d'emploi à l'échelon 1 et ce rétroactivement au 2 mai 2022.

### **14. Autorisation de déposer un projet dans le cadre de l'appel de propositions visant la lutte au gaspillage alimentaire de Recyc-Québec**

CONSIDÉRANT que le projet Mékinac Récolte est une initiative appuyant la lutte contre le gaspillage alimentaire et le renforcement de la sécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT que le frigo communautaire est un lieu de partage, d'échange ou même de dons, visant à contrer le gaspillage alimentaire et à améliorer les conditions de vie de la communauté;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite déposer une demande de subvention auprès de RECYC-QUÉBEC pour le financement d'au moins un frigo communautaire par municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet nécessitera l'emploi d'une ressource pour la coordination et la gestion;

CONSIDÉRANT que les dépenses du PROJET qui sont admissibles au PROGRAMME peuvent être financées jusqu'à un maximum de 70 % par RECYC-QUÉBEC pour un montant de 97 519\$;

CONSIDÉRANT QUE la CDC Mékinac ainsi que le CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec désirent contribuer et investir financièrement au PROJET pour un montant de 2 000\$;

CONSIDÉRANT que la MRC contribuera financièrement au projet par le biais de FRR-Volet 4 à la hauteur de 25 939 \$;

Re 22-06-133

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que :

- Ce conseil autorise la MRC Mékinac à produire une demande d'aide financière à l'appel de propositions visant la lutte au gaspillage alimentaire de RECYC-QUÉBEC pour l'installation d'au moins un frigo communautaire dans chaque municipalité afin de faire bénéficier la population vulnérable;

- Ce conseil autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac tout document afférant à ce projet.

#### **15. Autorisation pour réviser le budget du projet d'étude de faisabilité pour le développement d'un projet agricole et/ou agroalimentaire**

CONSIDÉRANT que la soumission faite par la firme de consultants Pleine Terre de 34 900 \$ excluant les taxes a été acceptée par la MRC pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour le développement d'un projet agricole et/ou agroalimentaire;

CONSIDÉRANT que l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et Alimentation du Québec (MAPAQ) a prévu une aide financière de 33 200 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac demande un montant additionnel de 4 000 \$ au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 pour assumer la balance des frais du projet relatifs à l'événementiel et à la communication;

Re 22-06-134

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de prévoir une somme de 4 000 \$ dans l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 pour compléter le financement de ce projet.

#### **16. Autorisation de signer une convention d'aide financière avec le ministère des Transports**

CONSIDÉRANT que par sa résolution 20-06-140 le conseil des maires de la MRC de Mékinac confirmait son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du Volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT la résolution 22-03-58 qui octroie un contrat à la firme Pluritec Ité au montant de 366 066.02 \$ taxes incluses pour l'élaboration d'un plan d'intervention sous réserve de l'approbation par les représentants du ministère des Transports liés au PAVL, ainsi que sous réserve des ajustements à l'offre de prix de la firme relatifs à la modification des quantités exigée par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des modifications des quantités, le contrat avec la firme Pluritec Ité est de 353 194,12 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière avec le ministère des Transports prévoit une aide financière de 322 513 \$ couvrant ainsi 100 % des dépenses liées à l'élaboration du plan d'intervention;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une convention d'aide dans le cadre du Volet Plan d'intervention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) avec le ministère des Transports;

Re 22-06-135

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac à signer ladite convention d'aide financière.

#### **17. Appui au projet du Centre des sciences du Cégep de Trois-Rivières**



CONSIDÉRANT la présentation lors de la présente rencontre du projet du Centre des sciences par M. Louis Gendron, directeur général du Cégep de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que la MRC des Chenaux collabore depuis plusieurs mois avec le Cégep de Trois-Rivières pour le développement de ce projet d'envergure régional;

CONSIDÉRANT que l'emplacement choisi pour y établir le Centre des sciences, soit le Parc de la rivière Batiscan, permettra un jumelage idéal entre une offre touristique de qualité qui comprend un centre d'interprétation de la faune et de la biodiversité, un camping, des sentiers nature et une via ferrata;

CONSIDÉRANT ce projet est une opportunité de créer des maillages entre la science, la culture, l'éducation, le tourisme, les sports et loisirs et le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que ce projet saura également participer à la relance économique régionale et provinciale en plus de générer des retombées économiques importantes;

Re 22-06-136

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la réalisation du projet du Centre des sciences.

#### **18. Autorisation d'entretien du cours d'eau Adam dans la Ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT que Messieurs Sylvain Désaulniers et Normand Moreau ont signalé à la MRC qu'un entretien de cours d'eau était nécessaire pour rétablir le libre écoulement de l'eau du cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la personne responsable des cours d'eau de la MRC de Mékinac a inspecté les lieux et que les conclusions du rapport produit le 13 janvier 2021 sont favorables à la réalisation des travaux, mais qu'il n'y avait pas d'urgence;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite a adopté le 4 mai 2021 la résolution 2021-05-119 pour autoriser la MRC à la représenter auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les demandes d'autorisation concernant les cours d'eau situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite a adopté le 6 juin 2022 la résolution 2022-06-171 pour s'engager à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche, même advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas;

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac prévoit effectuer les travaux en conformité avec « l'Acte d'accord relatif à l'aménagement du cours d'eau Adam » daté du 21 juillet 1975 ainsi que les plans des profils portant le numéro 1484-7 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et signés par M. Gilles Noël, ing., le 25 mars 1981;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux a été approuvée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs le 6 juin 2022 et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 7 juin 2022;

Re 22-06-137

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de consentir à la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 925 mètres à partir de la rivière des Envies jusqu'au rang du Haut du Lac Nord dans la Ville de Saint-Tite et que la Ville de Saint-Tite s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche, même advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

**19. Avis de conformité de règlements d'urbanisme**

**Avis de conformité du règlement numéro 2022-586 d'urbanisme modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-aux-Sables**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement numéro 2022-586 modifiant son règlement de zonage;

Re 22-06-138

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le règlement suivant :

- Règlement numéro 2022-586 modifiant le règlement de zonage

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

**Avis de conformité du règlement numéro 004A-UR-2022 d'urbanisme modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement numéro 004A-UR-2022 modifiant son règlement de zonage;

Re 22-06-139

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le règlement suivant :

- Règlement numéro 004A-UR-2022 modifiant le règlement de zonage

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

**20. Mandat à Progestech inc. afin de préparer des demandes d'autorisation pour l'exploitation de deux sablières**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**21 a). Participation au tournoi de golf**

CONSIDÉRANT la demande de participation au tournoi de golf pour les souligner les 50 ans du club de Golf le St-Rémi;

Re 22-06-140

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de procéder à la l'achat d'un foursome pour le Tournoi dans le cadre des 50 ans du club de golf Le St-Rémi.

**21 b) Avis de motion du Règlement 2022-184 sur l'occupation du domaine public municipal**

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2022-184 sur l'occupation du domaine public municipal. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**21 c) Mandat à Bassin versant BSVM**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un plan de développement dans les territoires non organisés de Mékinac (TNO), soit au lac Crow et au lac Ottawa;

CONSIDÉRANT le devis de service produit par le Bassin versant Saint-Maurice (BVSM) pour faire le plan de développement des lacs Crow et Ottawa;

Re 22-06-141

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer le mandat du plan de développement des lacs Crow et Ottawa à l'organisme Bassin versant Saint-Maurice (BSVM).

**22. Questions de l'assemblée**

Aucune personne présente dans la salle.

**23. Levée de l'assemblée**

Re 22-06-142

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

---

Préfet

---

Greffière-trésorière